



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglomération

DELIBERATION N° 196/2024/CACL

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE LA CREATION ET L'IMPLANTATION D'UN CREMATORIUM INTER-COMMUNAL A MATOURY.

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 6

Nombre de Conseillers Présents : 30
Date de convocation : 28 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ETAIENT PRÉSENTS : ADELSON Gilles — BAFAU Serge - BELIZAIRE Julner – BIDIU CEPRIKA Ruth – CALUMEY Louis-Mike – CASTOR Daniel – CHEN-TUNG Kenny – CHINON Claire – CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – DELAR Seedna - DIMANCHE Corinne - DU-BOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GRISET KHAN Farah – JACQUES Sandrine – JEAN Elaine – LECANTE Patrick – LOE-MIE Roland – PAUL Hélène – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie – ROBINSON Anne-Michèle – SERVIUS Hélène – SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TORVIC Eliodore – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia

PROCURATIONS : Pascal BRIQUET procuration à CLERVAUX Xavier – DAOUDI Yahya à CASTOR Daniel - LY Phong à Serge SMOCK – MILZINK-CINCINAT Yolande à Thierry ELIBOX - SIGER Corinne à TORVIC Eliodore – ROBO Magali procuration à Kenny CHEN-TUNG

ETAIENT ABSENTS : AZER Monique – BERTONI Dominique - CHAMBRIER Jean-Philippe – CLIFFORD Liser — EPAILLY Eugène – Christian FAUBERT – GASPARD Teed – GOVINDIN Nestor – LEONCE Chester – MANCEE Mikaël – NAISSO Tineffa – RINO Axel –

SECRETAIRE DE SEANCE : Corine DIMANCHE

POUR 36	ADELSON Gilles — BAFU Serge - BELIZAIRE Julner – BIDIOU CEPRIKA Ruth – CALUMEY Louis-Mike – CASTOR Daniel – CHEN-TUNG Kenny – CHINON Claire – CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – DELAR Seedna - DIMANCHE Corinne - DUBOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GRISET KHAN Farah – JACQUES Sandrine – JEAN Elaine – LECANTE Patrick – LOE-MIE Roland – PAUL Hélène – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie – ROBINSON Anne-Michèle – SERVIUS Hélène – SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TORVIC Eliodore – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia Procurations (6) : Pascal BRIQUET procuration à CLERVAUX Xavier – DAOUDI Yahya à CASTOR Daniel - LY Phong à Serge SMOCK – MILZINK-CINCINAT Yolande à Thierry ELIBOX - SIGER Corinne à TORVIC Eliodore – ROBO Magali procuration à Kenny CHEN-TUNG
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la Délibération N°54/2018/CACL du 5 avril 2018 portant sur la construction d'un équipement funéraire intercommunal sur la commune de Rémire-Montjoly ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 en date du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la CACL ;

Considérant qu'un certain nombre de cimetières communaux arrivent à saturation et l'absence crématorium sur le territoire ;

Considérant que l'évolution des pratiques dans le domaine funéraire conduit au fil des années à une augmentation du recours à la crémation ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Habitat et Aménagement de l'espace communautaire » réunie en séance le lundi 9 décembre 2024 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances et Fiscalité » réunie en séance le lundi 9 décembre 2024 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le lundi 16 décembre 2024 ;

Entendu le **Rapport N° 196/2024/CACL** relatif à l'implantation d'un crématorium intercommunal à Matoury ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du **Rapport N° 196/2024/CACL** relatif à la création et l'implantation d'un crématorium intercommunal à Matoury.

ARTICLE 2

D'approuver la création d'un crématorium intercommunal sur le territoire de la commune de Matoury.

ARTICLE 3

De poursuivre les études visant à définir le programme, les modalités de réalisation et de gestion de l'équipement funéraire.

ARTICLE 4

D'autoriser le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

ARTICLE 5

D'autoriser le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 19 décembre 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK